

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Macey

SEANCE DU 6 MAI 2024

N° de délibération : 2024_20

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
15	12	12 + 2 pouvoirs

Date de convocation 30 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle du Conseil - Mairie de Macey, sous la présidence de **Dominique FLEURET**, maire.

Présents : **BOLLE Hervé, DROCOURT Angélique, FLEURET Dominique, GARDAVOT Jean-Yves, LE FAOU Odile, MARCHIZET Pascal, MARTINS David, NAY Estelle, PICAMAL Claire, ROUSSEAU Cédric, SERRE Laure, TONNELIER Pauline.**

Excusé : **VINCENT David** (arrivera en retard)

Représentés : **SEVERIN Pascale à PICAMAL Claire, THOYER Laure à FLEURET Dominique.**

Monsieur MARCHIZET Pascal a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Approbation de l'attribution d'un montant de fonds de concours pour le renforcement de l'éclairage public

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5216-5 VI,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole incluant la commune de **MACEY** comme l'une de ses communes membres,

Vu la délibération du conseil municipal n° **2022-0505-15 du 05.05.2022** autorisant le maire ou son représentant à solliciter un fonds de concours auprès de Troyes Champagne Métropole,

Vu le projet de travaux **de renforcement de l'installation communale d'éclairage public** montant de **19 100 € HT**

Considérant la délibération de Troyes Champagne Métropole n° **06 du 29.09.2023** portant attribution d'un fonds de concours à la commune de **MACEY** d'un montant de **3 820 €** pour l'opération **de renforcement de l'installation communale d'éclairage public**

Considérant que le montant du fonds de concours sollicité n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande,

Après en avoir délibéré avec 14 voix Pour, le Conseil municipal :

DECIDE d'approuver le fonds de concours d'un montant de **3 820 €** attribué par la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole en vue de participer au financement de l'opération de renforcement de l'installation communale d'éclairage public de Macey Bourg.

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme

Affiché le 15 mai 2024

Dominique FLEURET,



Dominique FLEURET

Dominique FLEURET
2024.05.14 18:48:09 +0200
Ref:6497850-9723136-1-D
Signature numérique
le Maire